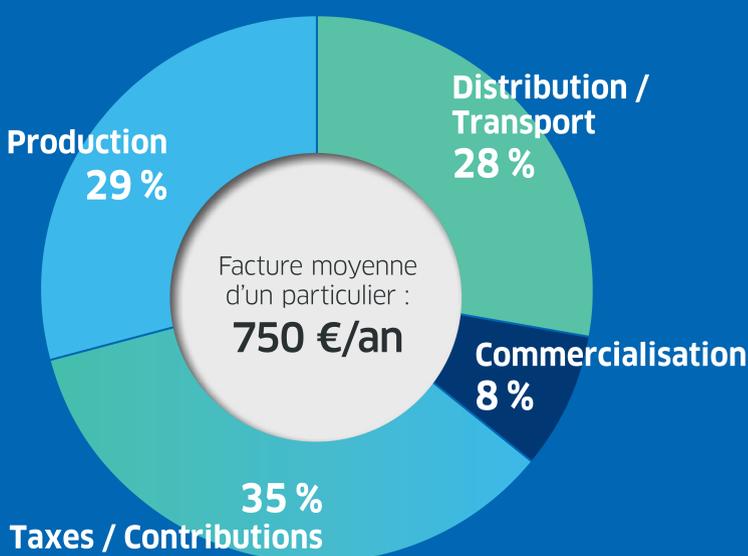
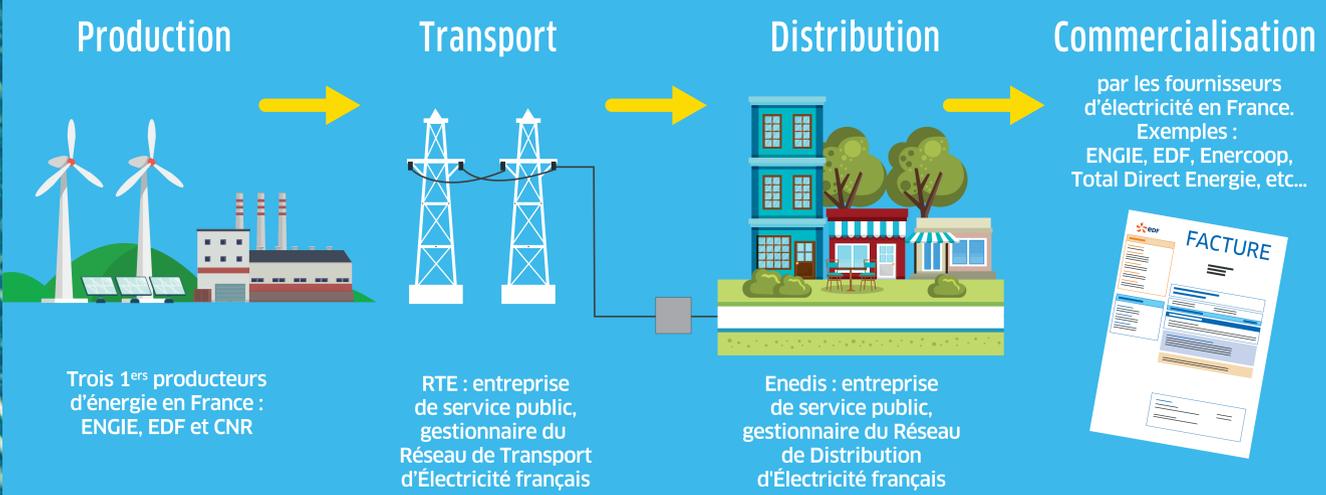


Ma facture d'électricité

Comment ça marche ?

EN FRANCE, LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR UN PARTICULIER, SE COMPOSE COMME CECI :



TAXES ET CONTRIBUTIONS



15 %

TVA

Taxe sur la valeur ajoutée

13 %

CSPE

Contribution pour le Service Public d'Électricité
Une taxe qui contribue au Budget Général de l'État. Elle finance en partie la péréquation tarifaire : c'est ce qui permet à tous d'avoir accès à l'électricité au même prix, en ville comme en zone rurale ou insulaire.

5 %

TFCE

Taxes locales sur la consommation finale d'électricité

Recouvrent les taxes communales et départementales

2 %

CTA

Contribution tarifaire d'acheminement
Finance essentiellement le régime de retraites des salariés des industries électriques et gazières

Ma facture d'électricité soutient-elle les énergies renouvelables ?

Non. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CSPE est intégralement reversée au Budget Général de l'État et ne finance plus le soutien aux énergies renouvelables.

Elles sont désormais financées par une taxe qui porte sur les produits pétroliers (la TICPE).

